

## Fonction publique en Limousin : moins d'enseignants, plus de personnel soignant qu'en province

Damien NOURY

**Au 31 décembre 2011, la fonction publique emploie 71 400 personnes en Limousin réparties entre l'État, les collectivités territoriales et les hôpitaux publics. L'emploi public de la région est marqué par une présence hospitalière plus forte et un nombre de cadres moins important qu'en moyenne en province.**

État, collectivités territoriales, hôpitaux publics ou établissements médico-sociaux : fin 2011, les trois fonctions publiques emploient 71 400 personnes en Limousin et représentent 25 % de l'emploi total de la région, soit quatre points de plus qu'en province.

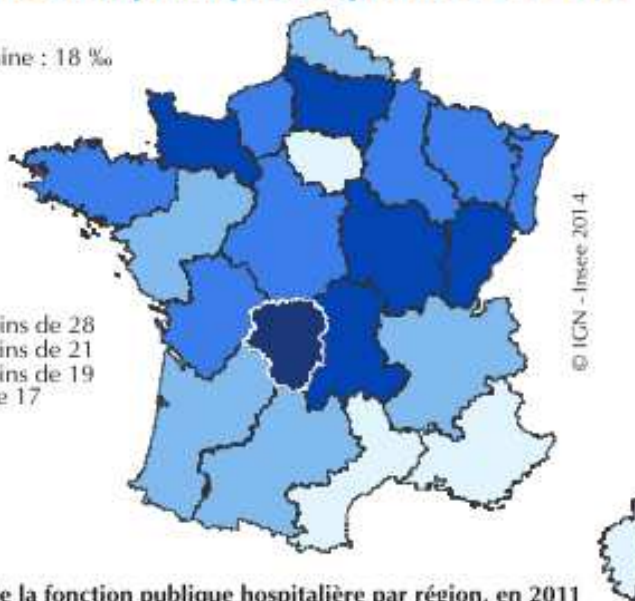
Le Limousin compte ainsi 96 emplois publics pour 1 000 habitants, contre 82 en province. Le poids de la fonction publique hospitalière explique largement cet écart : avec 28 salariés pour 1 000 habitants, contre 18 en province, le Limousin se place au premier rang des régions pour les effectifs de la fonction publique hospitalière rapportés à la population. Cette surreprésentation s'explique en partie par une population plus âgée qu'ailleurs, le maintien de petites structures hospitalières pour permettre l'accès aux soins sur des territoires peu densément peuplés et l'envergure du CHRU de Limoges, qui soigne des patients de départements périphériques à la région. La région compte aussi davantage de structures d'accueil pour adultes handicapés.

Pour la fonction publique d'État et la fonction publique territoriale, le taux d'administration, qui est le nombre d'emplois pour 1 000 habitants, n'est en revanche que très légèrement supérieur à celui de la province : respectivement de un et trois points.

### Le plus fort taux d'administration de la fonction publique hospitalière en 2011

Limousin : 28 %  
France métropolitaine : 18 %  
Province : 18 %

En %  
■ 28  
■ 21 à moins de 28  
■ 19 à moins de 21  
■ 17 à moins de 19  
■ moins de 17



Taux d'administration de la fonction publique hospitalière par région, en 2011

Champ : postes principaux non annexes actifs au 31/12/2011 au lieu de travail (y c. contrats aidés)

●●●● Source : Recensement de la population 2010, SIASP 2011 ; établissement employeur

La Haute-Vienne concentre à elle seule plus de la moitié de l'ensemble du personnel de la fonction publique limousine. Avec 100 emplois pour 1 000 habitants, c'est le cinquième département de France métropolitaine pour son taux d'administration, après Paris, la Corse du Sud, la Vienne et les Hautes-Alpes. Par ailleurs, la Haute-Vienne est le premier département de France pour le poids de la fonction publique hospitalière : 30 salariés pour 1 000 habitants, devant l'Allier (28) et la Creuse (27) et loin de la moyenne de province (18).

### ■ Plus de personnel hospitalier qu'en moyenne de province

Les 21 000 salariés de la fonction publique hospitalière exercent majoritairement dans les hôpitaux de la région (82 %). Les établissements pour personnes âgées emploient quant à eux 13,5 % des effectifs. Rapportés à la population, ils sont près de deux fois et demi plus nombreux dans la région qu'en moyenne en province. De même, l'emploi public dans les établissements médico-sociaux est surreprésenté en Limousin, avec deux fois plus de salariés à population égale.

Avec 27 500 salariés, la fonction publique d'État demeure le premier employeur de la région. L'Éducation nationale représente 43 % de ses effectifs, soit 11 850 salariés. Parmi eux, 9 900 enseignants représentent plus du tiers des effectifs de l'État. Rapporté à la population régionale, le nombre d'enseignants en Limousin est le plus faible de France après la Corse, du fait d'une population plutôt âgée.

Les 4 500 militaires rattachés à la région représentent quant à eux 16 % des emplois de la fonction publique d'État. En Corrèze, près d'un salarié de la fonction publique d'État sur trois est militaire. La présence du 126ème régiment d'infanterie de Brive (plus de 1 200 individus) et de l'école de gendarmerie de Tulle explique en partie cette situation. Au final, le département concentre deux tiers des militaires du Limousin.

Dans la fonction publique territoriale, 50 % des salariés sont employés par une Commune, 20 % par les Départements, et 7 % par la Région. Le reste des effectifs exerce une activité dans un établissement public de coopération intercommunale, un centre communal d'action sociale, un service départemental d'incendie ou un syndicat mixte.

### ■ Plus de 70 000 emplois dans la fonction publique

	Corrèze		Creuse		Haute-Vienne		Limousin		Province	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Fonction publique d'État	9 710	42,5	4 043	36,6	13 755	36,7	27 508	38,5	1 818 133	43,3
Fonction publique hospitalière	5 825	25,5	3 296	29,8	11 800	31,5	20 921	29,3	939 784	22,4
Fonction publique territoriale	7 319	32,0	3 721	33,6	11 962	31,9	23 002	32,2	1 445 558	34,4
<b>Ensemble</b>	<b>22 854</b>	<b>100,0</b>	<b>11 060</b>	<b>100,0</b>	<b>37 517</b>	<b>100,0</b>	<b>71 431</b>	<b>100,0</b>	<b>4 203 475</b>	<b>100,0</b>

#### Effectifs de la fonction publique en Limousin, en 2011

Source : Siasp 2011 (établissement employeur)

Champ : postes principaux non annexes actifs au 31/12/2011 au lieu de travail (y.c contrats aidés)

### ■ Un taux d'encadrement plus faible qu'ailleurs

Au sein de la fonction publique, 70 % des salariés sont titulaires, comme en moyenne de province. Les emplois dit « non-titulaires » se réfèrent non seulement aux salariés contractuels, mais aussi aux militaires, ouvriers d'État ou assistantes maternelles. La répartition des salariés de la fonction publique limousine est proche de celle de province, les contrats aidés sont toutefois plus fréquents dans la région qu'en moyenne.

L'ensemble des effectifs de la fonction publique se répartit en trois catégories hiérarchiques : A, la plus élevée, B et la catégorie C, qui inclut les contrats aidés. En Limousin, les catégories A des fonctions publiques d'État et hospitalière sont nettement sous-représentées par rapport à la province, et ce dans les trois départements de la région. Les agents de catégorie A restent cependant majoritaires dans la fonction publique d'État, près des trois quarts d'entre eux relèvent du ministère de l'Éducation nationale et sont pour la plupart enseignants.

À l'inverse, dans la région comme en moyenne en province, les trois quarts des salariés de la fonction publique territoriale occupent un poste de catégorie C, en lien avec les domaines d'intervention techniques des collectivités correspondantes.

### ■ Dans la fonction publique hospitalière, huit salariés sur dix sont des femmes

Dans l'ensemble des trois fonctions publiques, 62 % des postes sont occupés par des femmes et jusqu'à 78 % dans le versant hospitalier. Dans la fonction publique d'État, la parité est quasiment atteinte avec 53 % de postes occupés par des femmes et elle est un peu moins effective pour le versant territorial (58 %).

Enfin, dans la région, 15 % des salariés de la fonction publique ont plus de 55 ans. Les effectifs de la fonction publique territoriale sont les plus âgés, tandis que ceux de la fonction hospitalière sont les plus jeunes.

### ■ Moins d'agents de catégorie A en Limousin

	Limousin				Province
	Fonction publique d'État	Fonction publique hospitalière	Fonction publique territoriale	Total	
<b>Catégorie (en %)</b>					
Catégorie A	45,6	20,4	8,5	26,3	31,4
Catégorie B	22,6	22,8	12,8	19,5	19,7
Catégorie C	30,9	56,5	77,0	53,3	47,7
Indéterminée	0,9	0,2	1,7	1,0	1,3
<b>Par âge (en %)</b>					
Moins de 25 ans	9,5	6,3	3,4	6,6	5,6
25 à 34 ans	19,2	24,4	16,0	19,7	21,2
35 à 44 ans	28,0	27,9	28,5	28,1	28,5
45 à 54 ans	27,4	28,7	34,7	30,1	29,8
55 à 64 ans	15,7	12,5	17,2	15,2	14,6
65 ans ou plus	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
<b>Par sexe (en %)</b>					
Femmes	52,9	77,6	57,7	61,7	61,5
Hommes	47,1	22,4	42,3	38,3	38,5
<b>Statut (en %)</b>					
Titulaires	61,9	73,1	77,9	70,3	68,9
Non-titulaires	11,6	17,6	17,1	15,1	15,8
Autres catégories et statuts	4,6	7,3	3,2	5,0	6,7
Contrats aidés	5,5	2,0	1,7	3,3	2,4
Militaires	16,4	-	-	6,3	6,2

#### Caractéristiques des salariés par versant de la fonction publique en Limousin en 2011

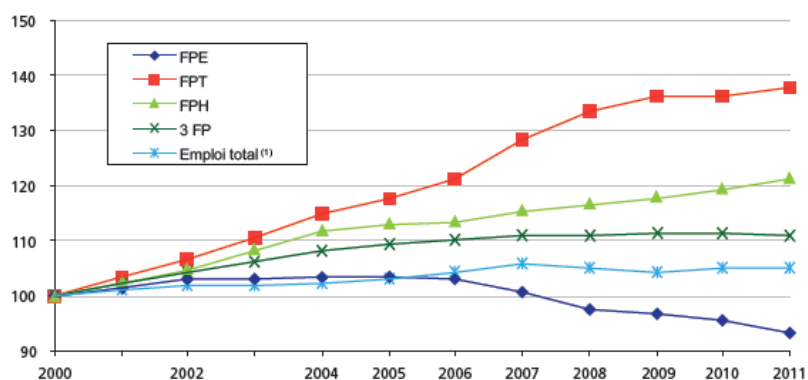
Source : Siasp 2011 (établissement employeur)

Champ : postes principaux non annexes actifs au 31/12/2011 au lieu de travail (y.c. contrats aidés)

## Évolutions de la fonction publique au cours de la dernière décennie

Le dernier dénombrement des emplois de la fonction publique a été publié en 2010 (voir Focal n°68) à partir de la source Clap 2007. Cependant, les données de la présente publication ne sont pas directement comparables aux données publiées en 2010. Ainsi, aucune évolution ne peut être calculée en raison, d'une part, du changement de source – passage de Clap à Siasp (Cf. Définitions) – et, d'autre part, des différences de champs statistiques. Dans la source Clap, par exemple, les effectifs du ministère de la Défense n'étaient pas pris en compte alors que ceux de La Poste l'étaient. La méthode de comptabilisation des effectifs de la fonction publique sans doubles comptes n'était pas aussi précise. Si la mise en place du système Siasp entraîne une rupture de série, elle permet néanmoins d'établir un premier point de comparaison pour les prochaines études sur l'emploi public.

Jusqu'à présent, seules les sources et traitements réalisés au niveau national permettent d'étudier l'évolution des effectifs de la fonction publique. Entre 2000 et 2011, les effectifs au niveau France entière ont crû de 10,9 % quand l'emploi total augmentait de 5,2 %. Les effectifs de la fonction publique hospitalière sont en hausse régulière (+ 19,3 % au cours de la période). Sur la période, la croissance de l'emploi public repose sur celle de la fonction publique territoriale, alimentée en partie par les transferts de personnels entre la fonction publique de l'État (FPE) et la territoriale (FPT), dans le cadre de la deuxième vague de décentralisation.



Sources : Colter, DADS, SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ 3 FP : emplois principaux, tous statuts. Hors bénéficiaires de contrats aidés. France entière = Métropole + DOM (hors COM et étranger).

Champ emploi total : salariés et non-salariés des secteurs public et privé, y compris bénéficiaires de contrats aidés.

## Définitions

### Systeme d'information sur les agents des services publics / Siasp

Par la constitution d'un fichier statistique, à partir de plusieurs sources administratives, le système d'information sur les agents de la fonction publique (Siasp) permet de connaître les effectifs, les caractéristiques d'emploi, les volumes de travail et les rémunérations des agents des trois versants de la fonction publique. Il couvre les agents en poste en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer, hors Mayotte.

### Fonction publique

Le périmètre de la fonction publique renvoie aux personnes morales et organismes soumis au droit administratif dans lequel le recrutement se fait sur la base du droit public.

La fonction publique se décompose en 3 versants :

- la fonction publique de l'État (FPE),
- la fonction publique territoriale (FPT),
- la fonction publique hospitalière (FPH).

Le tracé de chaque versant s'appuie essentiellement sur la catégorie juridique de l'employeur.

Il existe une notion plus large : l'emploi public, qui renvoie à une approche économique, utilisé par la comptabilité nationale. L'emploi public comptabilise les personnes travaillant à titre principal dans

des administrations publiques (administrations, organismes publics et organismes privés financés majoritairement par prélèvements obligatoires).

### **Titulaire**

La fonction publique emploie des personnels titulaires civils et militaires, des personnels non-titulaires (contractuels, vacataires...), des agents à statut particulier (praticiens hospitaliers, assistants maternels, ouvriers d'État, enseignants des établissements privés sous contrat ...) et des bénéficiaires de contrats aidés.

Les titulaires (ou agents titulaires) sont des agents civils, militaires ou magistrats, ayant réussi un concours de la fonction publique ou devenu titulaire suite à un plan de titularisation. Dans certains cas, un agent peut devenir titulaire de catégorie C sans avoir passé de concours.

Ils appartiennent à des corps, regroupés en catégories d'après leur niveau de concours de recrutement :

- catégorie A, assure des fonctions d'études générales, de conception et de direction ;
- catégorie B, chargée des fonctions d'application ;
- catégorie C assure les tâches d'exécution.

### **Voir aussi**

#### ***Publications Insee Limousin***

Focal n°35 - février 2007 - Fonction publique territoriale : une large palette d'activités

Focal n°28 - juillet 2006 - Près d'un salarié sur trois relève de la sphère publique

Focal n°2 - novembre 2004 - Les emplois publics en Limousin au 31 décembre 2001

#### ***Publications nationales***

Insee Première n°1460 - juillet 2013 - L'emploi dans la fonction publique en 2011

Insee Première n°1442 - avril 2013 - En 2010, 5,5 millions de salariés travaillent dans la fonction publique

**Directeur de la publication** : Yves Calderini

**Chef du Service Études et diffusion** : Olivier Frouté

**Rédactrice en chef** : Nathalie Garrigues

**Illustrations** : Valérie Michard

**Conception** : Richard Simonneau

**Copyright** - Insee 2014